

## Chapitre II

### LE DISPOSITIF SANTE-JEUNE

Youssef YAKHLEF(\*)

L'organisation mondiale de la santé (OMS) définit la santé comme étant un **état de parfait bien-être**. Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) qui œuvre en direction de la population juvénile s'inscrit totalement dans cette vision et développe des programmes multiples mais intégrés et particulièrement la dimension « santé » sous toutes ses facettes.

En effet, le MJS considère que la problématique de la santé et notamment lorsqu'il s'agit des jeunes, ne peut être développée en marge de la problématique plus globale de la jeunesse, ses problèmes, ses besoins et ses aspirations. Partant de là, la politique publique qu'il développe en direction des jeunes ne peut se permettre d'occulter l'une ou l'autre dimension et se base essentiellement sur le concept d'éducation et de communication.

Dans la pratique, cette politique s'articule autour de dispositifs distincts mais complémentaires parce qu'étroitement liés les uns les autres et structurés autour des principaux axes et objectifs suivants :

- Structurer et organiser sur l'ensemble du territoire national un réseau cohérent d'information, d'orientation et de conseil des jeunes ;
- développer et renforcer un dispositif santé-jeunes en vue de promouvoir leur santé par une action de communication, d'accueil, d'écoute et de prévention ;
- développer une politique de gestion du temps libre des jeunes par la mise en place de programmes d'animation, de

---

\* Sociologue, Directeur Ministère de la Jeunesse et des Sports

loisirs culturels, scientifiques, artistiques, récréatifs et sportifs, résidentiels et de proximité en vue de lutter contre l'oïveté et le désœuvrement ;

- promouvoir les associations de jeunes pour prendre une part active à la résolution des « problèmes » de la jeunesse en tant que relais privilégiés de l'action des pouvoirs publics.

Cette approche s'est enrichie dès l'année 2002 par une nouvelle politique de jeunesse qui privilégie une vision d'ensemble pour l'inscrire dans une politique nationale globale où chaque secteur ayant en charge un des aspects du quotidien des jeunes assume la dimension *jeunesse* dans ses programmes et dont le Ministre de la jeunesse et des sports assure la coordination et le suivi.

Sur le terrain, cette nouvelle approche s'est traduite dès octobre 2002, par l'installation d'une commission nationale interministérielle des programmes en direction des jeunes, présidée par le Ministre de la Jeunesse et des Sports. Cette commission sera relayée, au niveau local, par une commission intersectorielle des programmes de jeunes, placée auprès du Wali de la wilaya.

Le second élément important de cette politique publique en direction des jeunes concerne les jeunes eux-mêmes. En effet, le ministère considère la participation des jeunes et leur association au suivi de la mise en œuvre de cette politique, leur consultation sur les décisions qui les concernent comme de puissants facteurs de leur adhésion à l'action des pouvoirs publics. Aussi s'attelle-t-il à développer des espaces de concertation avec les jeunes. C'est ainsi que cette action se traduira sur le terrain par l'installation d'espaces de consultation de la jeunesse tant au niveau national, qu'aux niveaux des wilayas et des communes.

Ces espaces regrouperont autour de thématiques diverses les représentants des associations de jeunes et celles œuvrant en direction des jeunes pour constituer non seulement une force de proposition, mais également un espace privilégié d'écoute et de communication interactives.

Il est clair que pour ces deux éléments essentiels de cette nouvelle politique de jeunesse, la motivation reste dans les concepts clés que constituent **l'écoute** et **la communication**.

Et c'est sur ces deux éléments intimement liés qu'ont été bâtis le dispositif de l'information et la communication en milieu de jeunes et celui de la santé des jeunes. Cependant, il semble indispensable de rappeler les raisons pour lesquelles le secteur de la jeunesse et des sports a été amené à s'intéresser à cette question.

### **1. L'information des jeunes**

Dès l'année 1988, le secteur de la jeunesse et des sports a pris conscience qu'un problème de communication se posait de façon cruciale en Algérie et plus particulièrement en milieu de jeunes. Pour de multiples raisons, d'organisation de la société, ce problème a créé un malaise social avec des implications néfastes sur la vie quotidienne des individus et des jeunes en particulier.

Des phénomènes ont pris racine et se sont érigés en mode de vie. On a vu apparaître «le piston» entre autres qui allait envenimer le sentiment de marginalité chez les jeunes. Ceux-ci, face aux problèmes qu'ils vivent, sont souvent désespérés parce que désorientés.

On s'est aperçu que bien souvent, ce sont des problèmes qu'ils ne peuvent résoudre à cause d'un manque d'information tout simplement.

En effet, des prestations diverses étaient développées en direction des jeunes. Des organismes, des institutions et des associations existaient ainsi que des dispositifs et une multitude d'autres services qui interviennent dans la vie quotidienne d'une personne. Or, il s'avère bien souvent, que les jeunes les ignorent.

Confrontée à une quelconque difficulté, la personne est dès le départ, bloquée, non par le fait que son problème soit insoluble mais parce qu'elle ne sait pas où, ni comment l'affronter.

Ceci est exacerbé par le mode d'organisation de la société qui a fonctionné à travers une communication «unilatérale» et opaque. Le seul moyen de se renseigner était, d'une façon générale, la presse lorsqu'une publicité y est insérée. Le «bouche à oreille» par contre constituait le moyen le plus répandu.

On peut dès lors aisément deviner les limites d'une telle démarche dans le sens où elle n'était, non seulement pas efficace, mais surtout ségrégative et engendrait par conséquent, beaucoup d'inégalités sociales qui envenimaient davantage le malaise vécu par la grande masse de la population et en particulier, les jeunes.

Fort de ces observations, il était devenu nécessaire pour les pouvoirs publics, de penser à mettre en place le moyen et le lieu où cette multitude de «choses» allait être regroupée et mise à disposition des jeunes, sans aucune restriction. Ainsi, un réseau composé d'un Centre national d'information de la jeunesse et des sports (CNIJS) et de 48 Centres d'information et d'animation de la Jeunesse (CIAJ) est mis en place pour assumer ce rôle.

La lecture des textes réglementaires organisant ces établissements fait ressortir que ces différents espaces d'information ont pour mission principale de confectionner une banque de données, sous toutes les formes (informatique, documentation, photos, films ...), réunissant toutes les informations (renseignements, données, conseils, adresses ...) pouvant intéresser les jeunes dans tous les domaines de la vie sociale (formation, emploi, enseignement, sports ...).

La vocation de ces centres, comme il en est de toutes les structures qui existent dans le monde, en Europe plus particulièrement, est de constituer pour les jeunes, un «immense carnet d'adresses» concentrées en un seul lieu. Un espace organisé de façon à ce que les jeunes puissent se sentir à l'aise au cœur de ce système débarrassé de toute lourdeur administrative et autres attitudes et comportements néfastes (autoritarisme, froideur, censure, négligence, bureaucratie...) pour constituer une véritable mission d'éducation permanente.

L'objectif assigné à la mise en place de ce « système » et du réseau est d'informer les jeunes de la manière la plus objective et la plus simple possible en développant l'information « sociale » pour combler le peu de place accordée par les grands médias à ce type d'information.

### **1.1. L'information de proximité**

Toutefois et sur le terrain, allait se poser la question de l'accessibilité de l'information au regard de la dispersion spatiale de la jeunesse. L'approche allait dès lors privilégier la proximité en partant du postulat que c'est au plus près des lieux où ils vivent que les jeunes doivent pouvoir trouver et mobiliser les instruments permettant leur prise en charge effective et faciliter leur apprentissage à la vie sociale pour la construction de leur autonomie.

La création des centres d'information et d'animation de la jeunesse répond à cet objectif en oeuvrant à mettre à la disposition du plus grand nombre de jeunes une information polyvalente, objective, complète et actualisée sur l'ensemble des questions qui les concernent.

Partant de là, il est intéressant de rappeler quelques indicateurs démographiques pertinents qui nous éclairent sur la grandeur de la tâche qui ne semble pas aisée du tout.

En effet, la jeunesse est une catégorie de la population diversement appréhendée par les pays. La « stratégie arabe de la jeunesse et des sports » adoptée par les Etats arabes, dont l'Algérie, à travers son Conseil des Ministres arabes de la jeunesse et des sports la définit comme ceux dont l'âge varie entre 15 et 25 ans au même titre que les Nations Unies. Elle recommande toutefois d'accorder un intérêt particulier aux moins de 15 ans ainsi qu'aux plus de 25 ans pour tenir compte des particularités de chaque Etat.

Pour ce qui nous concerne, l'analyse des populations qui bénéficient des actions développées par le secteur de la jeunesse et des sports dans les différentes structures qu'il anime montre une

prise en charge de diverses catégories que l'on peut regrouper dans la classe d'âges des 6-29 ans.

Cette catégorie de jeunes est susceptible de fréquenter les établissements de la jeunesse et des sports pour bénéficier des programmes qu'il développe en leur direction (centres de vacances, tourisme de jeunes, activités sportives ...).

Évaluée à 15.264.766 personnes (RGPH 1998), elle représente 52,15% de la population algérienne résidente dont 50,82% sont de sexe masculin et 49,18 % de sexe féminin.

Le réseau national d'information composé d'un centre national et de centres d'information de wilaya s'est vu contraint à renforcer ses capacités d'intervention par la création de près de 1 000 points d'information installés au niveau des établissements de la jeunesse.

A moyen et long terme, il est envisagé l'intervention de cette véritable mission de service public auprès des autres lieux où se trouvent les jeunes comme les centres universitaires, résidences universitaires, grands lycées, centres de formation professionnelle et tissu associatif en tant que relais privilégié.

Sur le terrain, et pour dépasser les contraintes objectives, l'action du secteur est concentrée sur la « mobilité », déplacement des programmes vers les jeunes sous des formes variées : campagnes d'information, caravanes, dépliants ...

## 1.2. Quelques chiffres

**Le public accueilli :** On note une évolution sensible du nombre de jeunes demandeurs d'information : 112 087 pour l'année 2000, 115 079 pour l'année 2001 et 119 389 pour l'année 2002.

Pour l'essentiel, le public accueilli se situe dans les tranches d'âges des 15-26 ans avec une demande plus prononcée chez les garçons que chez les filles.

Pour l'année 2002, la nature des informations sollicitées par les jeunes concerne dans l'ordre, la formation - l'emploi et la vie pratique - l'enseignement et la formation continue - la santé - les vacances et loisirs - le sport - l'étranger.

## **2. La santé des jeunes**

L'analyse qualitative et quantitative de la nature des informations demandées par les jeunes au niveau des centres d'information, montre que les jeunes s'intéressent, entre autres informations, à celles liées à la santé ( 4<sup>ème</sup> position des informations sollicitées par les jeunes ).

Or la santé des jeunes est intimement liée à la problématique de l'information au sens large du terme. En effet, les jeunes évoluent dans une société caractérisée par une absence de communication et de dialogue, tant au niveau de la famille que de l'école. Or, la communication constitue un besoin essentiel pour l'individu et son absence est vécue comme une frustration.

Pour les questions délicates concernant leur santé et notamment celles se rapportant à la sexualité, aux troubles psychologiques, à la consommation de drogues ou d'alcool, au sida et aux MST..., l'observation des jeunes montre qu'ils sont réticents à consulter. L'une des principales raisons de cette réticence est leur conviction que les pratiques de santé traditionnelles ne sont pas adaptées à leurs problèmes et à leurs attentes.

Ces problèmes peuvent être résumés ainsi :

- Rapports difficiles avec la famille, les camarades, le sexe opposé, les adultes, y compris les problèmes de jeunes parents et de leurs enfants.
- Problèmes à l'école et au travail, échec, perte de confiance, manque de concentration...
- Toxicomanie, tabagisme, alcoolisme...

- Problèmes psychosociaux: angoisse, solitude, manque de confiance en soi, dépression, tendance suicidaire...
- Difficultés sociales d'ordre personnel et avec l'entourage, déviance, délinquance, agressivité...

Ce qu'il y a de commun entre ces différents problèmes peut être résumé en l'écoute. Or, les jeunes ne trouvent pas dans les structures traditionnelles de santé, pour de multiples raisons tant objectives que subjectives, cette oreille attentive nécessaire et qu'ils recherchent parce que importante pour eux.

En réponse à cette préoccupation, et pour contribuer à combler ce déficit en communication, le ministère de la Jeunesse et des Sports a mis en place un dispositif "santé jeunes", plus connu sous la dénomination de **dispositif d'écoute et de prévention santé-jeunes**.

Ce dispositif a été mis en place en deux étapes :

**1<sup>ère</sup> étape:** dès 1992 des cellules d'écoute et des cabinets médicaux ont été installés dans les structures de la jeunesse en vue de prendre en charge les problèmes de santé des jeunes mais essentiellement du point de vue curatif et thérapeutique et l'intervention des praticiens se faisait de façon cloisonnée.

**2<sup>e</sup> étape :** En 1996-1998, sur la base d'un bilan analytique de l'expérience des deux structures citées plus haut, des recommandations de différents séminaires organisés à Sétif, Mila, Sidi Bel Abbès et Tébessa, la nécessité d'apporter des correctifs a été ressentie et exprimée. A cet effet, une circulaire redéfinissant et réorganisant ce dispositif a été promulguée et a axé l'intervention de ces structures sur l'aspect préventif du dispositif santé des jeunes, laissant l'aspect curatif aux structures spécialisées relevant de la compétence du secteur de la Santé et de la Population tout en travaillant en étroite collaboration avec ces dernières.



Le second aspect important de cette réorganisation est lié à l'introduction de la notion de travail en équipe et d'interdisciplinarité de ces cellules composées principalement de médecins, chirurgiens dentistes, psychologues, techniciens supérieurs de la santé et cadres de la jeunesse et des sports qui activent dans le cadre d'un programme de prévention intra et extra-muros.

### **2.1. Qu'est-ce que ce dispositif ?**

L'organisation du dispositif " santé-jeunes " repose sur une cellule d'écoute et de prévention santé-jeunes (CEPSJ) implantée dans chaque wilaya et domiciliée au CIAJ. Cette cellule est soutenue, lorsque les effectifs le permettent, par des points d'écoute et de prévention santé-jeunes (PEPSJ) mis en place au sein des autres structures de la jeunesse et des sports (maisons de jeunes, centres culturels, OPOW ...).

#### **Quelques chiffres**

Médecins	121
Chirurgiens dentistes	126
Psychologues	234
Infirmiers	61
Educateurs spécialisés	66

Au total, 608 diplômés sont actuellement (recensement de 2003) employés par le secteur de la Jeunesse et des Sports à travers 48 cellules et plus de 120 points d'écoute et de prévention santé-jeunes. La mise en place de ce dispositif a pour principal objectif d'éviter aux jeunes de sombrer dans les différents fléaux sociaux par la promotion de leur santé , leur soutien et leur aide dans tous les domaines qui les concernent et leur orientation dans les choix qu'ils sont appelés à faire.

Pour renforcer l'action de ce dispositif et faciliter l'accès à tous les jeunes où qu'ils se trouvent, un réseau téléphonique gratuit d'écoute et d'information des jeunes (ligne verte 116) a été implanté à travers les 48 CIAJ.

En matière de programmes, l'essentiel des actions consiste en la mise en oeuvre d'activités IEC à travers l'animation de journées d'information et de sensibilisation sur différents thèmes (Sida, MST, toxicomanie, tabagisme...), l'organisation de caravanes d'information à travers le territoire des wilayas, l'organisation de conférences, de rencontres, de projections de films et débats, la réalisation et diffusion de documents pédagogiques sur les différents fléaux sociaux et autres thèmes intéressant la santé des jeunes ...

### **2.3. Quelques chiffres:**

L'impact de ce dispositif peut être résumé comme suit :

- Sur site, accueil de près de 60.000 jeunes en moyenne par an, avec une évolution sensible d'année en année.
- Les problèmes relationnels, l'inadaptation sociale, les troubles du comportement, les échecs scolaires, les drogues et autres fléaux sociaux constituent l'essentiel des demandes d'aide formulées par les jeunes et prises en charge par les personnels du dispositif santé-jeunes et/ou orientés vers les structures traditionnelles de santé publique.
- L'intervention a concerné en majorité les tranches d'âge 16-35 ans dont 75% sont issus des zones urbaines.
- Au niveau des appels sur le 116, il est enregistré plus de 16.000 appels par an dont 60% proviennent de filles et 60% de zones urbaines. L'âge varie entre 20 et 25 ans (60%). 70% des appelants sont célibataires. 40% ont un niveau secondaire et 30% des appels concernent des problèmes psychologiques.

En vue d'améliorer le savoir faire des praticiens, des séminaires, stages et rencontres destinés aux différents personnels exerçant dans les cellules d'écoute et de prévention santé-jeunes ont été organisés en partenariat avec le Centre national d'information jeunesse et sports (CNIJS), les CIAJ, le mouvement

associatif et les organismes internationaux tel le FNUAP, l'ONUSIDA...

En conclusion, et partant des indicateurs démographiques relatifs à la répartition spatiale des jeunes, il est clair que l'action des pouvoirs publics ne peut répondre aux besoins de l'ensemble de la jeunesse algérienne. C'est pourquoi les cellules d'écoute et de prévention santé-jeunes, au même titre que les centres d'information de jeunes, dont l'action s'inscrit dans la durée, développent d'une manière fréquente, des actions de proximité (campagnes de prévention, expositions, rencontres-débat ...) qui s'appuient sur les associations de jeunes et les autres intervenants des secteurs tels la Santé et la population ainsi que l'Education nationale.